

REGLEMENT PARTICULIER

3^{ème} RALLYE DE BRETAGNE VHRS

24/25 JUIN 2016

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes Français et le règlement du 6^{ème} Rallye de Bretagne. Les rallyes français sont disputés conformément aux code sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française de sport automobile (FFSA) et au règlement particulier de ce rallye.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du Visa FFSA,

Ouverture des engagements : Dès l'obtention du Visa FFSA,

Clôture des engagements : Lundi 13 juin 2016 à minuit. (Cachet de la poste faisant foi).

Mise à disposition du carnet d'itinéraire : Samedi 18 Juin de 8h30 à 18h.

Bar des temps modernes Place de l'église à Plouay 56400 Tel. 06 10 69 35 41

Dimanche 19 Juin de 8h30 à 12h.

Gilles Simon Impasse Poul Ronjou 29300 Guilligomarc'h (fléché)

Jeudi 23 Juin de 8h30 à 18h.

Bar des temps modernes Place de l'église à Plouay 56400 Tel. 06 10 69 35 41

Vendredi 24 Juin de 8h30 à 15h.

Accueil concurrents Esplanade Parc Assistance Plouay.

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 18 Juin et le dimanche 19 Juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00. Le Jeudi 23 Juin de 9h à 12h et de 14h à 20h. Le Vendredi 24 Juin de 9h00 à 16h00.

Vérifications des documents et des voitures : Vendredi 24 juin de 16h00 à 17h15. École de musique Rue de Manéhouarn 56240 PLOUAY.

Heure de mise en place du parc de départ : Dès la fin des vérifications.
Boulevard des Championnats du monde Plouay.

Publication des équipages admis au départ :

Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} section :

Vendredi 24 Juin à 19h30 sur le tableau d'affichage (Parc d'Assistance).

Départ de la 1^{ère} Section : Samedi 25 Juin à 10h45 pour la première voiture VHC. La 1^{ère} voiture VHRS part 10 minutes après la dernière voiture moderne.

Arrivée de la 1^{ère} voiture : Samedi 25 Juin à 18h47 pour la 1^{ère} voiture VHC au CH13A à l'annexe itinéraire contrôle.

Vérification finale : Garage CDV 4X4 – ZA de Restavy 56240 PLOUAY, aussitôt après l'arrivée, au plus tard 30min après l'arrivée du dernier concurrent au CH13A.

Publication des résultats du rallye : Au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture.

Remise des prix : Samedi 25 Juin sur le podium.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO Océane organise les 24 et 25 Juin en qualité d'organisateur Administratif et Technique un Rallye dénommé :

3ème RALLYE NATIONAL DE BRETAGNE VHRS

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°

Visa Ligue Bretagne pays de la Loire : N°32 du 29/04/2016

1.1P. OFFICIELS :

Directeur de course général : TEILLARD Laurent.
Commissaire technique Responsable : PEROCHEAU Jacques.
Chargé des relations Concurrents : CONDEMINÉ Catherine.

1.3P. VERIFICATIONS :

Voir Programme-Horaires.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire,
- Licences ou titre de participation en cours de validité.

1.3.3. L'équipage de la catégorie Régularité Historique devra présenter un "Laissez-passer de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA ou un Passeport Technique Historique (PTH FIA /PTN FFSA) ou un Passeport Technique 3 volets Classic.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4. Le briefing oral se tiendra à l'accueil concurrents le samedi 25 Juin à 10h. A cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages.

Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'assister à ce briefing.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1. Concurrents admis

3.1.3. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 3ème Rallye National de Bretagne doit adresser avant le lundi 13 juin 2016 à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée à :

LE GOFFIC Jean-Paul, le Bois de Saint Erven 56240 Plouay .

Tel. 02 97 33 19 68 Mail : limagolf56@orange.fr

L'équipage recevra par mail un accusé de réception de son engagement, avec un bon de retrait du road-book et son horaire de convocation aux vérifications administratives.

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- **Copie des licences.**
- **Copie des permis de conduire.**
- **1ère page du PTH ou du PTN ou du laissez passer de véhicules pour parcours historique.**
- **Le montant des droits d'engagement.-**

Aucune photocopie de ces documents ne sera faite par l'organisation lors des vérifications administratives.

- **Les titres de participation National Régularité TPNR pourront etres délivrés aux vérifications administratives. Dans ce cas prévoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.**
-

Tarif 65€ + 10€ de participation aux frais ASACO OCEANE.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum, dans la limite de 120 voitures y compris les modernes VHC et VHRS.

(Au-delà, les équipages seront placés en liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 380 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 760 €
- Pour les équipages complets de l'ASACO OCEANE : 330€.
- **En cas de réception groupée (même enveloppe) de 3 engagements minimum, remise de 30€ sur chaque concurrent.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque à libeller à l'ordre : **Rallye de Bretagne Organisation**.

Les engagements reçus sans le chèque correspondant, seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque. **Ils seront mis en banque le mardi 21 Juin.**

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit, mail : limagolf56@orange.fr Téléphone (0628225754) avant le début des vérifications administratives se verra rembourser intégralement son engagement.

3.2. EQUIPAGES :

Conforme au règlement FFSA.

3.3P. Ordre des Départs.

Le Rallye VHRS partira après la dernière voiture Moderne. L'heure de départ de la 1^{ère} voiture sur le timing est donc celui de la 1^{ère} VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les catégories suivantes :

1. Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au **31/12/1990**.

2. Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière, **à partir du 01/01/1991**.

3. Catégorie Régularité Tourisme Classic : voitures de série, homologuées et définies dans l'annexe K de plus de 20 ans (avant le 31/12/95)

4.3P. ASSISTANCE.

Conforme au règlement standard FFSA (article 4.3.2.3, page 12).

Voir Règlement particulier du 6^{ème} Rallye de Bretagne.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} rallye national de Bretagne VHRS représente un parcours de 251,100 kms.

Il comporte une étape divisée en 3 sections et 3 épreuves spéciales d'une longueur de 125.400 kms.

Les épreuves spéciales :

Samedi 25 Juin.

- | | | | |
|---|------------------------------------|-----------------|------------|
| - | ES 5 – 8 – 11 Les Roches du diable | 3 x 18.400kms = | 55.200kms. |
| - | ES 6 – 9 – 12 Le Scorff | 3 x 13.400kms = | 40.200kms. |
| - | ES 7 – 10 – 13 Lignol | 3 x 9.400kms = | 28.200kms. |

TOTAL ES : 123.600 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Voir Règlement particulier du 6^{ème} Rallye de Bretagne.

6.3P.CARNET DE CONTRÔLE.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. Départ.

Conforme au règlement FFSA.

Le départ du premier concurrent VHRS partira 10 minutes après la dernière voiture « moderne », par ordre de numéro du plus petit au plus grand. Tout départ anticipé sera sanctionné.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Conforme au règlement FFSA.

7.5. TESTS DE REGULARITE (TR)

Conforme au règlement FFSA.

En cas de dépassement de plus de 10% de la moyenne haute, l'exclusion du concurrent devra être prononcée (art 7.5.1.1).

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant le test de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de test de régularité 10 km

Temps idéal : 10mn.

a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn. 31 sec. = 31 secondes de pénalité.

Pour des raisons de sécurité, le directeur de course pourra diminuer les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques.

7.5.4. Test de régularité non effectué :

Conforme au règlement FFSA.

7.5.16. Interruption d'une épreuve spéciale

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

7.6 PARC FERME.

SEUL LE PARC DE DEPART ET CELUI D'ARRIVEE FINALE SONT OBLIGATOIRES.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les concurrents seront classés dans chaque groupe par catégories de moyenne (basse, intermédiaire et haute) et tel que définis dans l'article 4.1, par ordre décroissant des pénalités.

Le chronométrage sera assuré par la société ERTF, Parc Technologique de Soye 56270 PLOEMEUR.
Tel. : 02.97.87.07.08. competition@ertf.com - www.ertf.com

Installation du boîtier de chronométrage :

Chaque concurrent devra prévoir une ligne d'alimentation électrique se terminant par des fils sans connecteur destinée au branchement du boîtier ERTF.

Elle devra déboucher dans l'habitacle à proximité de la porte avant droite et être protégée sur le positif par un fusible de 2 A au minimum.

Il sera procédé lors des vérifications techniques au montage d'un connecteur FASTON T permettant le raccordement électrique, à l'installation du boîtier ERTF, ainsi qu'à la pose de l'antenne GPS sur le toit du véhicule.

Une caution de 300€ sera demandée lors des vérifications administratives.

ARTICLE 10. COUPES

Les 3 premiers équipages du classement général recevront un prix en nature (Coupe).

Tous les équipages recevront un souvenir de La Bretagne.

La remise des prix se tiendra sur le car – podium ACO d'arrivée.